

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL647

présenté par
M. Marleix et Mme Lacroute

ARTICLE 11 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à gommer toute couleur politique aux communes de moins de 3500 habitants.